

RÉVISION DU P.L.U. (Délibération du 29.11.2012)

Constitution du groupe de travail

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2012 décidant de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme et précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation. Un groupe de travail a été constitué et il est composé de 4 adjoints et 5 conseillers municipaux :

- Mme Isabelle FILOCHE (Adjointe Affaires Sociales et référente du groupe de travail PLU)
- M. Georges SOCQUET (Adjoint aux Finances)
- M. Roland VICAT (Adjoint aux Travaux, Environnement et Bâtiments)
- M. Yves PERU (Adjoint Affaires Scolaires)
- M. Christophe BEROUJON (Conseiller)
- M. Frédéric MEGEVAND (Conseiller)
- M. Gérard REIX (Conseiller)
- Mme Joséphine RIVIERE (Conseillère)
- Mme Françoise UJHAZI (Conseillère)

Rappel pédagogique

Les obligations du PLU et ses différentes étapes :

Plus ambitieux que le POS, simple outil de gestion des sols, le PLU est un **document opérationnel et stratégique** qui date de la Loi SRU du 13 décembre 2000. En effet, au-delà du seul droit des sols, le PLU :

- définit **le projet global de la commune**.
- détermine la façon dont on peut développer la commune dans **les 10 à 15 ans à venir**, mais n'a pas de « **date limite de péremption** ».
- n'est pas figé et peut évoluer (**révision générale** / déclaration de projet / modification).

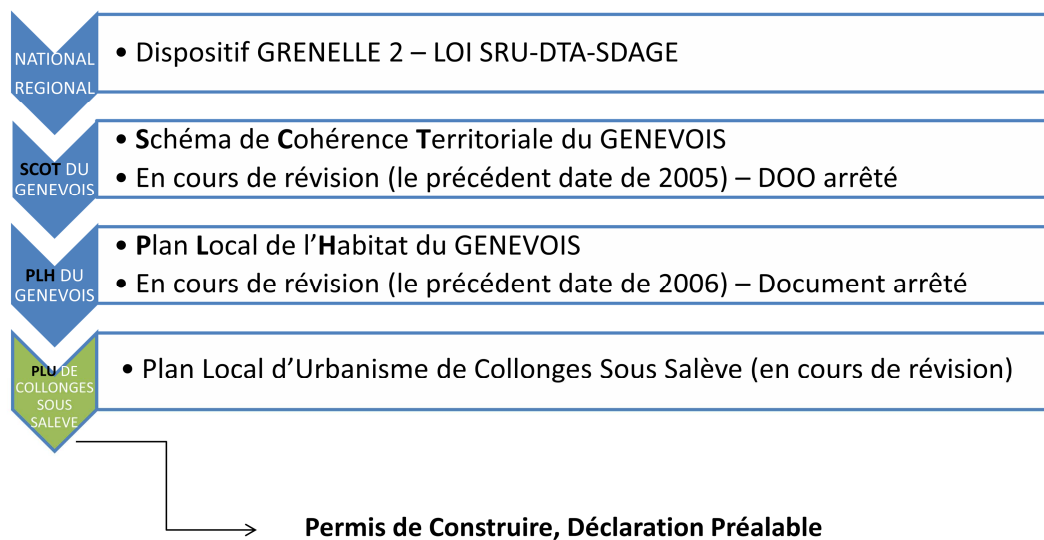
La réflexion se réalise dans un cadre **d'intérêt général** à ne pas confondre avec les **intérêts particuliers (qui ne peuvent être abordés qu'au cours de l'enquête publique)**.

Plus récemment, le PLU a fait l'objet d'évolution réglementaire dans le cadre de la Loi ENE ([loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement](#), dite loi « Grenelle II », dont les objectifs principaux sont la protection de la biodiversité, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre l'étalement urbain.

Le PLU en tant qu'outil de planification constitue le point de passage obligé pour la réalisation de ces objectifs.

Par ailleurs la révision générale du PLU de Collonges sous Salève s'inscrit dans des dynamiques supra-communales, aujourd'hui portée par deux documents stratégiques, le SCOT et le PLH. Ces documents visent à définir une politique d'aménagement du territoire en cohérence avec la notion de bassin de vie.

Le PLU de Collonges sous Salève devra être compatible avec ces deux documents :

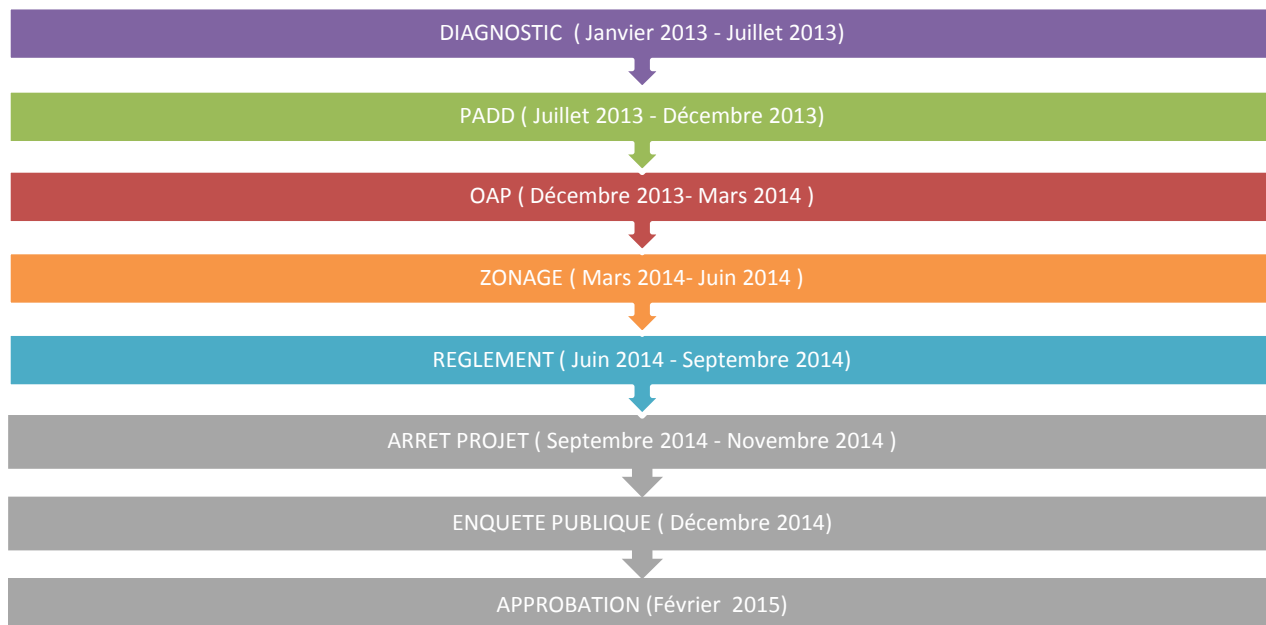


Le PLU sera composé de 6 pièces principales :

LE PADD	Le Rapport de présentation	la règle graphique	la règle écrite	Les OAP	Les Annexes
<ul style="list-style-type: none"> Le Projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenu pour l'ensemble de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> expose les caractéristiques communales (diagnostic) et justifie les choix retenus dans le PLU 	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement graphique détermine 4 grands types de zones (les zones urbaines U, les zones à urbaniser AU, les zones agricoles A, et les zones naturelles N) 	<ul style="list-style-type: none"> Il fixe l'ensemble des règles applicables à l'intérieur des zones définies dans le plan de zonage. Il comprend 16 articles par zones. 	<ul style="list-style-type: none"> Les orientations d'aménagement et de programmation, sont désormais obligatoires, elles déterminent les conditions d'aménagements des secteurs à enjeux, à travers des plans de compositions urbains et paysagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Elles précisent les contraintes à l'urbanisation(Schéma directeur Eau Potable, Assainissement, servitudes d'utilité publiques...)

Quel Calendrier pour le PLU ?

- Ses différentes étapes sont :



Les dates indiquées sont données à titre indicatif.

Rappel de l'existence d'un registre au service urbanisme

Un registre de concertation a été déposé au service urbanisme le 5 décembre 2012 (après le dépôt de la délibération de prescription au contrôle de légalité).

Il permet à la population de transcrire ses suggestions concernant l'élaboration du PLU. Ces remarques seront portées régulièrement à connaissance du groupe de travail.

Il ne s'agit pas d'un registre d'inscription à des réunions ou ateliers.

A PROPOS DE LA CONCERTATION ...

Les élus ont entendu les préoccupations formulées par les habitants, sur le PLU actuel.

Conscients de leur responsabilité, ils ont décidé de s'engager dans la révision générale du PLU, en associant la population dans les réflexions dès la phase de diagnostic. Les aspects pédagogiques et informatifs seront privilégiés dès le lancement de la démarche, le 11 avril prochain lors d'une réunion ouverte à tous. Jusqu'en juillet, il vous sera proposé de participer à des sorties en extérieur, des ateliers thématiques, et des échanges avec les élus.

Cette démarche a pour but de construire ensemble un regard sur notre territoire aujourd'hui, dans et au-delà des limites communales (phase de diagnostic). A l'automne, nous poursuivrons la concertation pour établir un projet d'avenir pour Collonges-sous-Salève.

INVITATION POUR LA POPULATION

PARTICIPEZ A L'AVENIR DE COLLONGES-SOUS-SALEVE
POUR LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION DE LA REVISION DU PLU
LE JEUDI 11 AVRIL 2013
A LA SALLE DES FETES
DE 18H30 A 21H

Liste des organismes participants à la réunion :

- La Communauté de communes du Genevois (SCoT et PLH)
- EPODE (bureau d'études – maître d'œuvre du PLU)
- Savoie Vivante (Conseiller en concertation et communication)
- EFU (Conseiller juridique)
- Les élus du groupe de travail du PLU